LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Mation et Dubrulle, fabricants, boulevard Gambetta, un apprenteur, Léon Allard, âgé de 15 ans, demeurant rue des Carliers, 191, a fait une chute et s'est blessé l'extrémité du pouce de la main droite. Un repos de six jours lui a été ordonné.

— Dans le magasin de M. Alfred Dupont, négociant, rue de la Blanche-Porte, un couseur de sacs, Jean Moutonge, 21 ans, demeurant rue du Moulin-Tonton, s'est fait une entorse au poignet gauche en soulevant un rouleau de toile d'emballage. L'incapacité de travail sera de six jours.

— A la filature de MM. François Masurel frères, à Tourcoing-les-Ennes, une bâcleuse, Laurente Werbrouck, 15 ans, demeurant rue des France, 24, s'est blessé le pouce droit en frottant les rails du métier renvideur. Huit jours de repos lui ont été ordonnés.

— A la teinturerie de MM. Alphonse Vanzeveren et Cie, rue de la Belle-Vue, un ouvrier, Henri Dessaux, 45 ans, demeurant rue de Gand, 795, s'est fait un effort en soulevant une bobine de laine d'un chariot. L'ouvrier sera contraint au chômage pendant une huitaine de jours.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Hier, mercredi, il est arrivé aux Halles : marée, 300 kil.; poix, 180 kil.; cerises, 160 kil.; fraises, 80 kil.; fromages, 50 kil.; beurre, 10 kil.; oseille, 3 paniers; salades, 7 paniers; échalotes, 15 bottes; navets, 40 bottes; carottes, 15 bottes, choux, 300.

OBIT DU JEUDI 19 JUIN 1902. — M. Jules Henrion, sept heures trois quarts et huit heures et demie, église Notre-Dame.

12 portraits soignés avec prime 5 francs 6 pour 3 francs, 81, rue Desurmont, Tourcoing

Communications

TOURCOING. — Lycée. — Les anciens élèves qui désirent prendre part à la promenade organisée par le Lycée, à Bruges, le jeudi 26 juin, sont priés de se faire inscrire au Lycée le plus tôt possible.

— Fanfare du Pont-Central. — Répétitions générales jeudi 19 juin et samedi 21 juin. La Commission compte sur la présence de tous les membres pour répéter les morceaux à exécuter dimanche. Répétition à neuf heures précises; à dix heures un quart, la réunion sera terminée.

MARCQ-EN-BARŒUL

LES VOLS. — Un vol avec effraction et escalade a eu lieu chez M. Louis Sourin, cultivateur au hameau de Rouges-Barres. Les voleurs ont pénétré dans la buvette en escaladant le mur de la cour et en forçant la porte d'entrée de la boutique. Ils se sont emparés d'une quantité de bouteilles de vin, champagne, etc., le tout d'une valeur de cinquante francs environ. Ce n'est que le lendemain matin vers sept heures que M. Sourin s'est aperçu du vol. Une enquête est ouverte.

— Chez M. Jules Decouserie, au hameau de Rouges-Barres, deux marchands de chiffons connus dans le quartier, se sont, en passant par la cour qui est barrée, introduits dans la buanderie et ont fait main-basse sur le linge. Mme Decouserie, qui revenait de chez une voisine, aperçut deux hommes sortir de chez elle, et appela son mari qui se trouvait un peu plus loin. Celui-ci se mit à la poursuite des deux hommes et parvint à les rejoindre et à récupérer le linge qui lui appartenait, non sans toutefois recevoir des voleurs quelques horions. La police est informée.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier peintre, M. Désiré Duhem, âgé de 62 ans, domicilié à La Madeleine, travaillant pour le compte de son fils, M. Jules Duhem, rue de Marquette, s'est fait plusieurs contusions au cours d'un travail qui entraînera huit à quinze jours de repos d'après l'avis de M. le docteur Chuffart.

LA LOI SUR L'IVROGNERIE. — Arthur Vangaever, âge de 17 ans, a été l'objet d'une contravention pour ivresse manifeste. Mme Marie Vandeputte, cabaretière, rue du Rouhan, qui avait donné à boire à Vangaever, a également été l'objet d'un procès-verbal.

RONCQ

COMMUNICATION. — Le secrétaire de la *Fauvette du Blanc Four* informe les sociétaires que leur présence est indispensable pour la répétition générale qui aura lieu samedi prochain, 21 courant, à neuf heures précises, au local de la société.

QUESNOY-SUR-DEULE

ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Richard Fileux, âgé de 14 ans, ouvrier journalier dans la briqueterie Delcourt, s'est contusionné la main droite en chargeant un panier de briques. Quinze jours de repos suffiront à son rétablissement.

VERLINGHEM

VOL DE POULETS. — M. Jules Pensequin, garde-chasse, demeurant au chemin Mazot, a déposé une plainte à la gendarmerie pour trois poulets qui lui ont été volés sur la route.

COMINES

UNE ATTAQUE NOCTURNE. — Dans notre dernière édition, nous donnons les détails de l'agression dont fut victime M. Gustave Hopsommier, garçon boucher chez M. Dupont, Vandenmare, rue d'Houplin. Les malfaiteurs s'appellent : Henri Lefebvre, âgé de 21 ans, demeurant rue de la Chaume; Raymond Pondreau, 20 ans, rue Saint-Chrysole, et Henri Magnez, 23 ans, rue des Ansérandes, ont été conduits mardi matin, avec leur victime. Ils essayèrent d'abord de nier mais devant les preuves accablantes qui pesaient sur eux, ils finirent par avouer. Le Fabre qui est le principal auteur des coups, soutient être passé auprès de M. Hopsommier en lui souhaitant le bonsoir et que celui-ci ne lui ayant pas répondu, il invita ses camarades à lui prêter main-forte pour attaquer le garçon boucher. Deux autres inculpés ont été reconnus innocents n'ayant participé à la lutte que comme spectateurs. Un procès-verbal a été dressé à la charge des trois agresseurs.

UNE PRISE IMPORTANTE A LA GARE. — Mercredi matin, à dix heures, deux caisses pesant ensemble 77 kil. et contenant 75 kil de tabac de Moravie ont été saisies par la douane. Ces caisses étaient déposées depuis lundi dans la salle des pas-perdus et portaient comme inscription Saint Riquier. Le sous-brigadier de douanes Fasquel qui se promenait dans cette salle eut la curiosité de les regarder et s'aperçut aussitôt de la fraude; voulant découvrir les fraudeurs, il fit mine de s'éloigner mais caché qui, sans doute, avaient aperçu son manège, ne se présentèrent pas. Les caisses restèrent surveillées jusqu'à mercredi matin. Une enquête a pu être faite à Lille. Il a pu être constaté que les caisses avaient été prises en dépôt chez M. Fouvy, à l'estaminet de la gare, depuis samedi, à une heure et demie de l'après-midi par deux hommes qui descendaient du chemin de fer et immédiatement revenant d'Halluin et ce n'est que lundi que ceux-ci étaient revenus en prendre possession.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la fabrique de M. J. B. D'Ennetières, un ouvrier journalier, J. B. Gallois, âgé de 42 ans, domicilié à Houthem (Belgique), s'est blessé à la main droite par suite de la chute d'une barre de fer. M. le docteur Lemaire qui a examiné le blessé lui a ordonné dix jours de repos.

WERVICQ

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la Société française de produits chimiques « La Baryte » un ouvrier manœuvre, Henri Allewereldt, âge de 45 ans, demeurant dans la cité Schouttteten, à Comines, est tombé sur un rail du chemin de fer en poussant une brouette. M. le docteur Lemaire a constaté des plaies contuses à la jambe droite et lui a ordonné dix jours de repos.

— A la même usine, M. Jules Sarrazin, journalier, domicilié à Comines (Belgique), est tombé sur la roue d'une brouette en pelletant du charbon et s'est contusionné la paroi thoracique. Huit jours de repos prescrits par M. le docteur Lemaire suffiront à son rétablissement.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
Les magasins et ateliers de MOREL-GOYEZ, 29 et 27, *rue Royale* à Lille, sont transférés *circonvoisin 29, rue Réquermoise*, ancienne maison HENRI DELESALLE. 933

LILLE

L'ÉLECTION DE M. LORTHIOIS. — La discussion de l'élection de la deuxième circonscription de Lille est inscrite à l'ordre du jour de la séance de jeudi prochain, mais, vraisemblablement, ne viendra pas en rang utile à cette date.

Suivant le vote de la Chambre, l'« Officiel » a publié le rapport sur cette élection, présenté, au nom du septième bureau, par M. Gustave-Adolphe Hubbard. Voici la partie intéressante de ce document :

« La Chambre sait d'ailleurs que le siège est devenu vacant le jour même de l'élection par suite du décès de M. Lorthiois. Votre bureau avait le devoir de vérifier à quelle heure s'était produit ce triste événement, car s'il était survenu avant la fermeture du scrutin, la question délicate de la validité des suffrages attribués à un candidat décédé au cours même des opérations électorales eût été posée. L'acte de décès, que le bureau s'est fait représenter, mentionnant que M. Lorthiois est décédé à six heures quarante-cinq minutes du soir, établit juridiquement que les suffrages portés sur son nom ont été valablement comptés.

» La difficulté qui vient d'être indiquée se trouve ainsi écartée. Au cours des observations que l'examen de cette question a provoquées dans le bureau, il a été rappelé que l'article 2 de la loi sur les candidatures multiples exclut l'obligation de déposer la déclaration de candidature le cinquième jour au plus tard avant le jour du scrutin. Si donc le décès de M. Lorthiois s'était produit au cours de cette période pendant laquelle aucune candidature nouvelle ne peut être enregistrée, on aurait pu se trouver en présence de cette conséquence de la loi que l'unique candidat ayant fait sa déclaration eût été élu, quel que fût le nombre de suffrages exprimés sur son nom.

» Votre bureau a pensé qu'il y avait lieu de signaler cette anomalie et d'exprimer l'avis qu'il y aurait certainement lieu sur ce point de perfectionner la loi relative aux candidatures multiples.

» Votre septième bureau vous propose de valider les opérations électorales de la deuxième circonscription de Lille, en donnant avis au ministre de l'intérieur de la vacance du siège par suite du décès de M. Lorthiois. »

LA SANTÉ DE M. TH. BARROIS. — Le bulletin suivant a été publié, mercredi matin :

« La journée d'hier a été très satisfaisante et la nuit très calme. La fièvre diminue beaucoup. L'amélioration s'accentue. L'état général est bon. — Docteur Couvreur. »

L'EXPOSITION DE LILLE. — Nous avons enfin eu, hier, une journée caniculaire; aussi une vraie cohue s'est elle envahi, des deux heures, les portes de l'Exposition. On se portait intéressant dans les galeries des différents pavillons. Vers trois heures et demie, au moment où le maestro Brunet levait son bâton de chef d'orchestre, on peut estimer à plusieurs milliers de personnes, dames, jeunes filles et fillettes, en toilette d'été, la masse des auditeurs qui se pressait autour du kiosque de la Métallurgie et qui n'a quitté la place qu'avec les derniers accords, accompagnés d'applaudissements unanimes.

Remarqué parmi les visiteurs, les lunettiers et maîtres d'hôtels de l'arrondissement de Rouen, arrivés le matin même, par train spécial dans notre ville qu'ils avaient choisie cette année comme but de leur promenade estivale. Les excursionnistes qui portaient tous un galon blanc à la casquette ont déjeuné à la Brasserie de l'Industrie, à l'Exposition, qu'ils ont parcourue successivement dans toutes ses parties. Ils étaient accompagnés de M. Laurent, ancien maire de Rouen, et de M. Sarrazin, leur conseil.

L'Exposition d'horticulture a largement profité de cette énorme affluence qui ira sans cesse croissante. La Rivière Styx, le Water-Chute, l'American Tobogan, voient leur vogue continuer. Les Couvreuses Lion avec leurs quatre enfants nés avant terme sont toujours très visitées. Quant au Casino qui tient un succès durable avec sa troupe de premier ordre et dont le spectacle doit varier chaque semaine, il nous prépare des numéros sensationnels.

C'est ainsi qu'on annonce pour samedi soir — pour quatre représentations seulement — les débuts de « Vaunel », le roi du concert, de « Marcel Lefebvre », poète-conférencier du Chat-Noir et de la Bodinière, accompagné de M. Richard Majofsky, pianiste-compositeur des concerts Carmen Sylva de Bucharest, et de Mlle Camille Ducy, du théâtre des Variétés de Paris.

— M. Emile Loubet, président de la République, vient d'accorder aux organisateurs de l'Exposition internationale de Lille un prix qui sera décerné, par le jury des récompenses, à l'un des exposants.

LE SALPÊTRE DU « CITY OF PERTH » ET LA PESTE. — Un de nos confrères se préoccupe du danger de contamination qui peut provenir pour Lille d'une partie des marchandises du « City of Perth ». On sait, en effet, que ce navire contenait 2.323 sacs de salpêtre destinés à la raffinerie de salpêtre de Lille, située en plein cœur de notre ville, dans le populeux quartier de Saint-Sauveur.

Notre confrère se demande si la désinfection de ces sacs, qui sera effectuée en Angleterre, en admettant qu'elle le fût, — ce qui n'est pas démontré, — sera suffisante, et si les déjections des rats du navire qui souillent ces sacs pèses dans la cale, ne contamineront pas les rats de Saint-Sauveur. Or, ce sont les rats qui sont les agents de propagation de la peste.

LES ROSATI DE FLANDRE. — Les « Rosati de Flandre » donneront aujourd'hui jeudi, dans les salons du Grand-Hôtel, leur nouvelle soirée littéraire et musicale, sous la présidence de M. de Swarte. Les personnes qui désireraient se renseigner sur ce groupement formé, comme on sait, des littérateurs, artistes et lettrés de notre région, peuvent s'adresser à M. Emile Lante, secrétaire général, 14, rue Saint-Firmin, Lille.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE. — La Société de géographie de Lille organise pour le mardi 8 juillet une excursion dans la Vallée heureuse. Visite des carrières de marbre de MM. Hennuy frères, à Hydrequant. Directeurs : MM. Pelliez-Colin et Thieffry. Les inscriptions sont reçues au secrétariat de la Société.

UN LILLOIS DE RETOUR DE LA MARTINIQUE. — M. André Montaigne, brigadier d'artillerie coloniale, en garnison à Fort-de-France, est rentré à Lille, sa ville natale, en congé de convalescence de trois mois. M. Montaigne a participé aux fouilles dans les décombres de Saint-Pierre, à la recherche des trésors de la Banque. Au cours de ses recherches, il déclare avoir trouvé dans une chambre d'un des hôtels de la rue Victor-Hugo, un violiard en train d'écrire; auprès de lui sa fille regardant ce qu'il écrivait et semblant lui parler; près d'eux un jeune homme; ces trois personnes étaient encore dans la position où le feu a dû les trouver. Ces faits démontrent que la mort a dû être instantanée.

WAMBRECHIES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 22 courant, à onze heures du matin, pour la continuation de la session de mai. Voici l'ordre du jour :

1. Compte administratif de 1901. — 2. Budget additionnel de 1902 et budget primitif de 1903. — 3. Budget des chemins vicinaux de 1903. — 4. Liste de l'assistance médicale gratuite. — 5. Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance, de l'Hospice et du Conseil de Fabrique. — 6. Avis sur le projet d'établissement d'une ligne de tramways électriques de Lille à Quesnoy-sur-Deûle en passant par Wambrechies.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Willoquet, maréchal-ferrant, un ouvrier, Victor Lemay, âgé de 29 ans, s'est coupé à l'index droit en se servant d'un morceau de tôle. M. le docteur Delespierre lui a prescrit un repos de trois semaines.

BRASSERIE DE L'ERMITAGE (Voir aux annonces)

A St-JACQUES
203, rue du Collège, 211
ROUBAIX
Pour cause de prochains agrandissements, RABAIS SUR TOUTES LES CONFECTIONS.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VANSPRANGHE-LEFEBVRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mme Hélaire VANSPRANGHE, décédé à Croix, le 18 juin 1902, dans sa vingt-septième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu vendredi 20 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Pierre, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jacques, 15, à huit heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille GHILBERT-QUATANNENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Philomène QUATANNENS, décédée à Wattrelos (Touquet), près du Mont-à-Leux, le 17 juin 1902, dans sa soixante-et-unième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à neuf heures, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, Wattrelos (Crétinier). — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Touquet (Mont-à-Leux), près le bureau de douane, à huit heures et demie.

Les amis et connaissances de la famille DESPRET-DESQUIENS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Amand DESPRET, décédé à Roubaix, le 17 juin 1902, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 20 courant, à neuf heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 dudit mois, à dix heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 261.

LETTRES D'OBIT (beau papier anglais grand deuil). — Imprimerie **A. Reboux.**
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 5).

	SANS INSERTION DANS LE JOURNAL	AVEC INSERTION DANS LE JOURNAL
1000 exemplaires	1.55 le cent	2.00 le cent
900 » »	1.60 » »	2.10 » »
800 » »	1.65 » »	2.20 » »
700 » »	1.75 » »	2.30 » »
600 » »	1.85 » »	2.40 » »
500 » »	2.00 » »	2.50 » »
400 » »	2.10 » »	2.85 » »
300 » »	2.30 » »	3.40 » »
200 » »	2.40 » »	4.00 » »

Les lettres de décès 0.25 cent. en plus au cent.

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort de M. Farmer, qui fut, pendant quarante-trois ans, agent général, à Boulogne-sur-Mer, de la Compagnie du South-Eastern-Railway, décédé presque subitement à Boulogne, à l'âge de soixante-quinze ans.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Henri Debarque, maître de Richebourg-Saint-Vaast, décédé, mardi, à l'âge de quarante-deux ans.

— Mercredi, a eu lieu, à dix heures et demie, à Cambrai, le service funèbre de M. Bègue, de l'Harmonie municipale.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— Nous apprenons le mariage de Mlle Alice d'Hattecourt, fille de M. Ludovic d'Hattecourt, avec M. Jean Danzel d'Aumont, lieutenant au 120e régiment d'infanterie, fils de M. Danzel d'Aumont, ancien officier supérieur de la marine et ancien conseiller général de la Somme.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 18 juin

Présidence de M. Bouillon, juge

ECHOS DE LA PÉRIODE ÉLECTORALE A TOURCOING. — Nous avons dit que M. Monnier, le candidat républicain libéral, poursuivait pour diffamation le gérant de l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » comme auteur principal, et le citoyen Scalbert, conseiller municipal, comme complice, pour deux articles parus dans ce journal et où se trouvaient relatées des paroles prononcées, au cours de la période électorale, par Scalbert, dans une réunion publique à la salle du Casino. Le Tribunal déclare que les phrases publiées dans le journal contenant des attaques contre la direction patronale de M. Monnier constituent des diffamations par la voie de la presse, dont le gérant, M. Leclercq, est responsable pénalement. Mais il n'y a, ajoute-t-il, aucune complicité établie contre Scalbert; si celui-ci, en prononçant les paroles incriminées au cours d'un réunion publique, a fourni au journal qui en rendait compte le moyen de commettre la diffamation, rien ne prouve qu'il ait su que le journal avait s'en servir. Peut-être pourrait-on dire qu'il a, en proférant ces paroles, été l'auteur principal même d'une diffamation, mais ce fait n'est pas relevé par la citation délivrée à la requête de M. Monnier et il n'est pas permis de le relever d'office. En conséquence, M. Scalbert est acquitté. Quant au gérant de l'« Avenir », le Tribunal le condamne à seize francs d'amende, un franc de dommages-intérêts; il ordonne en outre que le présent jugement sera inséré dans l'« Avenir » dans les trois jours qui suivront l'expiration des délais d'appel et, en plus dans un journal, au choix du plaignant et aux frais du condamné, sans que le coût de cette insertion puisse dépasser trente francs.

LE FRÈRE FLORIAN CONTRE « LE PROGRÈS DU NORD ». — Le Frère Florian a obtenu la condamnation du « Progrès du Nord » et de l'« Avenir » ; le jugement, très longuement et juridiquement motivé, précise d'une façon très claire et très équitable les droits de la presse en matière d'information. Dans les numéros des 23, 24, 25, 26 et 28 octobre, dit en substance ce jugement, le journal consacrait de longs articles à l'arrestation du Frère Florian pour attentat aux mœurs, alors que cette arrestation était de notoriété publique ainsi que l'information judiciaire ouverte contre lui. Ces faits pouvaient être portés par le journal à la connaissance de ses lecteurs, pourvu qu'il s'abstînt de les accompagner d'informations particulières et de commentaires, et que alors que la culpabilité était douteuse et non encore démontrée, il ne la donnât pas comme certaine. Il aurait dû seulement s'en tenir aux faits avérés et indiscutablement acquis. Or, ajoute le jugement, le « Progrès du Nord » s'est départi de la prudente réserve à laquelle il aurait dû se tenir, il a outrepassé les droits de la presse et préjugé de la décision de la justice, oubliant que tout prévenu doit être réputé innocent jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été consacrée par une décision judiciaire. Bien plus, les prévisions de culpabilité avancées par le journal ont été contredites par l'ordonnance de non-lieu rendue en faveur du Frère Florian. Il y a lieu toutefois, ajoute le jugement, de tenir compte de ce fait que l'arrestation du Frère Florian a pu induire en erreur le journaliste et aussi de la grande tolérance en matière de presse.

Le gérant du « Progrès » est condamné à vingt-cinq francs d'amende, à un franc de dommages-intérêts (seule somme réclamée par le Frère Florian) et en outre à l'insertion du jugement à ses frais dans cinq journaux de la région, au choix du Frère plaignant.

UNE AFFAIRE DE MŒURS. — Jules Vandenbroele, 21 ans, domestique à Linselles, hameau de Laviscourt, a été arrêté le 14 juin, à Tourcoing, pour une grave affaire de mœurs; cet individu a déjà encouru de très nombreuses condamnations; aussi cette fois s'entend-il infliger six mois de prison et seize francs d'amende.

LA FRAUDE. — Jules Ponthieu est tisserand à Leers (Belgique), mais surtout fraudeur. On l'a arrêté à Saint-André où il colportait des allumettes de sa fabrication. « Je n'ai fait aucun tort à l'Etat, déclare-t-il, car je ne mettais pas de phosphore; je peignais le bout en rouge! Il n'y en avait guère qu'une sur dix qui prenait en moyenne. » Cette explication n'a pas eu le succès attendu par son auteur qui a encouru une amende de trois cents francs.

— Florentin Ament, 15 ans, marchand de légumes à Roubaix, rue Rossini, est envoyé en correction jusqu'à l'âge de 18 ans 1/2 pour avoir, le 11 juin, vers trois heures un quart du matin, à Wattrelos, dans la plaine Leman, fraudé 24.300 allumettes.

— Le 15 avril, vers une heure de l'après-midi, les douaniers surprenaient à Wattrelos une fillette de 11 ans, Pauline Desnoulet, écolière, rue Dombasle, à Roubaix, qui ne fait que frauder, sur l'ordre de ses parents. On l'acquitte, par cette raison que les parents seuls sont responsables.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du mercredi 18 juin 1902

Présidence de M. Bouillon, juge

Voici les résultats des expropriations auxquelles il a été procédé à l'audience des criées de mercredi, devant la seconde Chambre du Tribunal civil de Lille.

I. VILLE DE ROUBAIX, à vendre par suite de licitation entre les majeurs et mineurs Pattyn :

Article 1 : une grande et belle propriété, actuellement à usage de commerce de tissus, rue à Roubaix, Grande-Rue, 59, comprenant grand porte, maison d'habitation, bâtiments à usage de bureau et de magasins, remises, grande cour pavée et grand jardin avec pigeonnier et serre. Cette maison est occupée moyennant une indemnité de 11.000 francs par an par la société H. Pattyn et Cie. La mise-à-prix était de 60.000 francs; les enchères se sont élevées jusqu'à 80.000 francs, somme pour laquelle Me Bulteau a été déclaré adjudicataire.

Article 2 : rue Pellart prolongée, numéros 163, 170, 172 et 174, une propriété comprenant quatre maisons à usage d'employés, occupées par M. Bonnel, Mlle Hubert, M. Ducrot et M. Canadier, au loyer mensuel de 35 fr. chacune. Mise-à-prix, 8.000 francs : à Me Rombaut pour 23.000 francs.

II. — VILLE DE ROUBAIX, à vendre par suite de licitation entre les consorts Carrette :

Article 1 : une maison située à Roubaix, rue Latine, no 26, comprenant salon, salle à manger, cuisine et cour, deux chambres au premier étage et grand grenier, actuellement libre d'occupation. Mise-à-prix, 3.000 fr.; à Me Godron pour 5.700 francs.

Article 2 : une maison située à Roubaix, rue Galvani, no 42, louée à M. Victor Desmis, boucher à Roubaix, pour 500 francs par an. Mise-à-prix, 2.500 fr.; Me Desmazières est provisoirement déclaré adjudicataire pour 2.700 francs.

Article 3 : une maison à usage de commerce, rue Galvani, 44, occupée par Mme veuve Defretin, au loyer mensuel de 62 francs. Me Bulteau est provisoirement adjudicataire pour la mise-à-prix de 4.000 francs.

— Ces deux derniers articles 2 et 3 sont alors offerts en réunion, sur la mise-à-prix globale de 6.700 fr. Les enchères se sont élevées assez haut; finalement, les deux maisons de la rue Galvani sont échues à Me Desmazières pour 13.800 francs.

III. — COMMUNE DE QUESNOY-SUR-DEULE, à vendre par suite de l'acceptation bénéficiaire par les héritiers de M. Albert Lefebvre :

Article 1 : La nu-propriété d'une ferme, dénommée la Ronge-Porte, et 7 hectares 4 ares 66 centiares de terre en 7 parties, soit : sur corps de ferme avec grange, étables, écuries, fournil et 1 hectare 6 ares 32 centiares, au cadastre section E, nos 543 à 546; 70 ares 88 centiares de terre labourable, au cadastre section E, no 533; 93 ares 6 centiares de terre en labour, en forme de hagpe, au cadastre section D n° 35, près des occupations Herbaux et Lemahieu, ces parties occupées par les époux Dubos Anseloot pour 420 francs par an; 1 hectare 59 ares 48 centiares de terre, doublement en hagpe, nos 31 à 36 section D, tenant vers le nord au gravier de la Prévôté; un manoir et 1 hectare 6 ares 32 centiares de fond, jardin et verger, repris au cadastre sous les nos 535 à 542, section E, occupés par M. Herbaux, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, pour 325 francs par an; 1 hectare 34 ares 84 centiares de labour, section D, nos 30 et 204, loués par M. Jules Lemahieu, cultivateur, pour 200 francs par an; enfin 53 ares 16 centiares de labour, n° 548, section F, occupés par M. Lambin-Delsortrie, cultivateur, au fermage annuel de 80 francs. Me Desmazières est déclaré adjudicataire de tout ce lot pour la mise-à-prix de 23.275 francs.

Article 2 : un lot de terrain, situé à Quesnoy-sur-Deûle, rue Royale, et avenue de la Gare du Chemin de fer, ayant une superficie de 740 mètres carrés, occupé par M. Jules Lemahieu, cultivateur, au fermage ventilé de 15 fr. par an. A Me Desmazières pour la mise-à-prix de 4.520 fr., et pour la nu-propriété seulement.

Article 3 : La nu-propriété d'un lot de terrain situé à Quesnoy-sur-Deûle, rue d'Ypres, ayant une superficie de 781 mètres carrés, loué à MM. Louis et Alexandre Gadenne, brasseurs, pour 20 francs par an. A Me Desmazières pour 2.970 francs.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

A L'ADMINISTRATION DES TÉLÉPHONES

Roubaix, 18 juin 1902.

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Voici un fait qui démontre, une fois de plus, la négligence de l'administration des téléphones. Le 15 mai dernier, nous adressions une demande à l'effet d'être relié au réseau téléphonique de Roubaix-Tourcoing. On nous répondit par une invitation à verser cinquante francs à titre de garantie, ce que nous avons fait le 20 du même mois. On nous a promis d'installer le fil quelques jours après et l'on nous a indiqué notre numéro de téléphone. Ces jours derniers, l'administration a fait placer les appareils dans notre atelier, mais le fil devant nous relier avec le poste central est encore à venir. Depuis, plusieurs de nos clients nous ayant appelés au téléphone, il leur fut répondu : décès.

Cette situation nous cause, on le conçoit, un préjudice considérable, nous voudrions donc qu'on y remédie au plus vite.

Agréez, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

P. G. et Cie.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

No 8. — Le texte de votre annonce ayant été égaré, nous n'avons pu la faire paraître plus tôt. Voyez aux annonces.

CONCERTS & SPECTACLES

TOURNAI. — Concert au Parc du jeudi 19 juin, à huit heures et demie du soir, par la Musique du 1er régiment de chasseurs à cheval, sous la direction de M. Lénette. Programme : 1. « Les Gais Troupiers », marche militaire; 2. « L'Aube », ouverture; 3. « Smeikchketchem »; 4. « Roméo et Juliette », fantaisie; 5. « Patrouille Turque »; 6. « Mascarade », ballet; 7. « Sur les bords du Tibre », grande valse.

Réparations de Pianos. 15, rue de Valmy, Roubaix.

CAFÉ PHILÉMON, *rue Pierre-Motte, Roubaix*
LARDINOIS, Successeur
Grande salle pour sociétés, réunions fêtes, noces, banquets. Prix modérés.
CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

NORD

LE « CITY OF PERTH » EN ROUTE POUR LONDRES. — Dunkerque, 18 juin. — Le « City of Perth », à bord duquel on a constaté des cas de peste bubonique, a reçu, comme nous l'avons dit, l'ordre de partir pour Londres. Il a quitté la rade la nuit dernière.

Un entrepreneur de déchargement, nommé Degroote, qui revenait avec des ouvriers de porter du charbon à bord, est mort subitement sur le quai en débarquant. Le décès est attribué par les médecins à un accès de colère.

Degroote venait, en effet, d'avoir une discussion avec un garde sanitaire qui voulait le désinfecter.

UN ENFANT NOYÉ A VALENCIENNES. — Mardi, vers sept heures du soir, le petit André Brouain, âgé de six ans, dont le père est propriétaire de l'école de natation au faubourg de Cambrai jouait avec un enfant du même âge derrière l'ancien bureau d'octroi du faubourg de Cambrai, sur les bords de la rivière Sainte-Catherine. A un moment donné, le petit Brouain glissa et tomba à l'eau. Quand on arriva pour lui porter secours il était trop tard.

UN HOMME DEVALISE DANS UN TRAIN. — M. Oscar Laurent, maître de carrière à Saint-Hilaire, lieu dit : « Quennoire-Jean », prenait lundi, à minuit trente-cinq, à Aulnoye, le train qui arrive à Hirson à une heure quarante-neuf du matin. Il trouva dans le compartiment deux voyageurs à qui il dit : « Je suis fatigué, je vais dormir un peu ; veuillez m'éveiller à Dompierre. » A une heure trente, M. Laurent se réveillait en sursaut à la gare de Fourmies. Il avait la tête enveloppée dans un paletot et ses deux compagnons de route avaient disparu. Il constata alors que son porte-monnaie, qui était bien garni, et sa montre en or avaient disparu. On a constaté que différents colis avaient été enlevés du fourgon.

UN DRAME A TRÉLON. — Une rixe éclata, dimanche vers neuf heures du soir, entre deux ouvriers de la verrerie à bouteilles, Marmignon et Lambillotte. Au cours de la lutte, Marmignon porta à son adversaire un coup de pied si violent qu'il lui brisa la jambe en deux endroits. Quand on annonça la nouvelle à Mme Lambillotte, la mère, qui souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur, elle se rendit auprès de son fils. Elle fut tellement émotionnée en le voyant, qu'elle s'évanouit. On la transporta chez M. Dumont; mais malgré les soins que lui prodigua M. le docteur Ringuet, elle mourut presque aussitôt. Marmignon a fui en Belgique.

LA TENTATIVE DE MEURTHE DE GONDECOURT. — C'est M. de Beauieu, juge d'instruction, qui est chargé de l'enquête sur l'affaire de Gondecourt. Duthilœul et Dadent ont été arrêtés. Ils ont refusé de répondre aux question qui leur ont été posées et déclaré qu'ils ne voulaient pas choisir d'avocat.

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la deuxième partie de la motion de M. Berteaux (Opérations électorales du deuxième arrondissement de Paris). La Chambre a adopté par 272 voix contre 239. Ont voté pour : MM. Cardon, Debève, Debière, Delory, Dron, Evrard-Eliez, Lepez, Lozé, Pasqual, Selle. — Contre : MM. Cochin, Dansette, Delaune, Groussau, Guillain, l'abbé Lemire, de Montalembert, Eugène Motte, Plichon. — Absents : MM. Barrois et Bersez.

Cyclistes et **Photographes,** il est de votre intérêt de visiter les importants rayons d'*Articles Cyclistes* et de *Photographie* aux Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille. Demander le catalogue. 5882

Dans tous les Cafés demandez « UN PICON »

PAS-DE-CALAIS

MORT D'UN HÉROS A CALAIS. — Un des plus intrépides marins de la corporation des Sauveteurs du Nord, M. Pierre Avron, dit « la Tempête », vient de mourir à l'âge de soixante-cinq ans. Jusqu'à l'année dernière, Pierre Avron avait été chef pilote de la station de Calais; il avait pris sa retraite il y a quelques mois. Naviguant depuis l'âge de dix ans, le vaillant marin avait accompli dans sa carrière d'innombrables sauvetages de marins naufragés, français, italiens, allemands, norvégiens, autrichiens; il passa ainsi quarante-huit années à la mer. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

VOL D'UN CHEVAL A BLANGY. — Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit, un audacieux voleur a ouvert la barrière d'une pâture dépendant de la ferme d'Ecrevin appartenant à M. François Bourdiez, et a emmené un jeune cheval. Ce cheval, d'une valeur de 1.100 francs, était déféré : il est âgé de 4 ans 1/2, hongre, de taille moyenne, robe gris bleu. Comme marque particulière, il a un léger renflement de la jambe gauche de devant.

PLAQUES, PELLICULES PAPIERS *Photographiques* **JOUGLA**

BELGIQUE

UNE EXPOSITION INTERNATIONALE EN 1907. — Bruxelles aura son exposition internationale en 1907. La chose est, paraît-il, décidée en principe. Elle serait, comme en 1897, due à l'initiative privée; un groupe de capitalistes français aurait déjà fait une offre de six millions pour l'organiser, offre qui a été déclinée, les promoteurs ayant, avant tout, le désir de créer une exposition vraiment bruxelloise,